Suite des Annales de la ville de Joyeuse (Ardèche) par Louis de Montravel.

1823-1909

Reprise des notes du Vicomte Louis de Montravel d'après un relevé manuscrit établi par lui d'après d'anciens documents qui étaient déjà en très mauvais état en 1900 (voir la note en fin de ce document).
https://www.google.fr/books/edition/Revue_du_Vivarais/V2rH_eNlzLQC?hl=fr&gbpv=1&dq=1398%20proclamation%20et%20ordonnances%20sur%20les%20abus&pg=PA519&printsec=frontcover&fbclid=IwAR3866UmOG2lJu_p_h1FPI8r7W4cA3RUWP1mGGWmdkO9AkSsADdUyodkLBc

1388 -Acte par lequel les consuls de Joyeuse et les consuls et habitants de Lablachère font un compromis pour nommer des arbitres et amiables compositions pour la réparation des murailles de la ville de Joyeuse , pour celles du pont et pour la garde des portes, mais on ne put se mettre d'accord.

Daté du 18 janvier 1388.

1388- Prix fait donné par les consuls pour faire une certaine quantité de murs de Joyeuse à Jean de Trois.

Daté du 29 Janvier 1388

1388- Acte par lequel les habitants de Joyeuse au nombre de quarante appartenant au duc de Berry, oncle paternel et Lieutenant du Roi, que les pauvres se cotisaient pour compléter la somme de l'impôt que le duc voulait faire. Mais, les administrateurs des pauvres s'y opposèrent et en appelèrent .

Daté du 9 mars 1388.

1389-Compromis pour la réparation du pont de Joyeuse sur la Beaume entre les consuls de Joyeuse et les syndics de Lablachère .

Daté du 9 Octobre 1389.

1388- Prix fait donné par les consuls de Joyeuse à Jean de Meyras, de clore le cimetière de l'Eglise de Rosières d'un mur de chaux et sable pour le prix de 25 frs d'or.

Daté du 28 d'avril 1391.

1390-Testament de Raymond Vitalis de Salimes , paroisse de Lablachère, qui lègue un mitadon de blé seigle aux pauvres de la ville de Joyeuse, chaque année.

Daté du 7 avril 1390.

1395-Appel fait par les consuls d'une sentence de l'ordinaire de Joyeuse, rendue en faveur des bergers de l'abbaye des Chambons qui leur permettait de garder des moutons dans le territoire de Joyeuse.

Daté du 17 septembre 1395.

1396-Sommation de faire inventaire des biens de Jean Sayzac, prêtre qui a donné la moitié de ses biens aux pauvres , par les consuls de Joyeuse.

Daté du 24 Janvier 1396.

1396- Prix fait des travaux à faire au Pont de Joyeuse donné par les consuls à Pons Bertrandas.

Daté du 25 Janvier 1396.

1396- Protestation des consuls contre le Sgr de Joyeuse et ses officiers pour qu'ils n'exécutaient pas la transaction que ledit Sgr ou ses prédécesseurs ont fait avec lesdits consuls ou leurs prédécesseurs.

Daté du 29 aout 1396.

1398- Transaction entre les consuls de Joyeuse et les syndics de Vernon sur la contribution pour l'édification ou la réparation du Pont à laquelle les gens de Vernon à laquelle les gens de Vernon doivent contribuer pour les terres qu'ils ont sur la rive de Joyeuse .

Daté du 18 mai 1397.

1398- Proclamation et ordonnances sur les abus et excès des proxénètes et des couratiers sur les choses vendues et achetées dans le baillage du

Vivarais, dans la vicairie d'Uzès et du baillage de Joyeuse et peines contre les contrevenants.

Daté du 14 juin 1398.

1398- Prix fait donné par les consuls à Pierre Davial pour fustier de certains ouvrages dans l'Eglise de St Pierre de Joyeuse et de couvrir ladite Eglise.

Daté du 7 aout 1398.

1402- Appel par les consuls d'une sentence du Bailli de Joyeuse, obtenue contre eux par Catherine de Trois, au sénéchal de Beaucaire.

Daté du 17 décembre 1402.

1403- Accord entre les consuls de Joyeuse et le Prieur de Rosières amiablement convenu pour l'édification et la réparation des murailles attenant à la clastre dudit Prieur prés le portalet de l'hopital, dans lequel ledit prieur donne de l'argent, du blé, du vin et plusieurs autres choses.

Daté du 30 avril 1403.

1403- Rôle de nouvelles impositions donné aux consuls de Joyeuse pour noble seigneur Guichard de Sassac, par Pierre Boissier et plusieurs autres commissaires députés pour cela par l'autorité royale.

Daté du 29 février 1407.

1407- Proclamation du Sgr de Joyeuse défendant à tout le monde dans le mandement entier de Joyeuse de chasser les chevreuils, les cerfs, les perdreaux et autres fauves, proclamation à laquelle les consuls de Joyeuse s'opposèrent. Mais elle fut maintenue en se conformant aux libertés de l'université de Joyeuse.

Daté du 25 septembre 1407.

1412- Compromis en cinq peau de parchemin, par lequel les habitants de Lablachère doivent contribuer pour un quart dans les réparations des remparts et la garde des portes de la ville de Joyeuse.

Daté du 8 avril 1412.

1415- Acte dans lequel Pons Olivier comme procureur des choses pieuses du lieu de Joyeuse, somme Guillaume Banetti héritier du Sgr Guigon Sayzac ,

prêtre, qui devait à cause de cet héritage aux causes pieuses de faire certaines réparations à l'hopital.

Daté du 20 juillet 1415.

1418- Elections des nouveaux consuls par les anciens, qui les présentent au Sgr de Joyeuse pour les admettre à prêter serment et dans lequel on rappelle plusieurs libertés de la ville.

Daté du 16 mai 1418.

1420- Prix fait donné par les consuls à Jean Ferrand, de Drome, paroisse de Lablachère pour apporter avec des Bœufs quarante quatre poutres du bois de Bauzons, pour le prix de huit livres.

Daté du 17 novembre 1420.

1422- Acte ou il est dit que le prieur de Rosières qui est en même temps prieur de Joyeuse était tenu d'avoir un prêtre et un clerc qui dirait la messe tous les jours tant fêtes que non fériés à heure convenable hautes et basses et ferait les cérémonies religieuses comme l'on faisait sous ses prédécesseurs. Le prieur promets de le faire.

Daté du 22 novembre 1422.

1432- Erection de la Baronnie de Joyeuse en Vicomté.

Juillet 1432. Le Roi Charles VII érigea la baronnie de Joyeuse par lettres patentes, en faveur de Louis de Joyeuse Baron dudit lieu, chevalier des ordres du Roi, et son chambellan pour le récompenser de ses services et lui donna en même temps une pension de 2000 livres et le château de Salzat pour en jouir durant sa vie et celle de Jeanne de Louvel sa femme qui était la sœur de Marie Louvel femme de Jean, Batard d'Orléans, comte de Dunois.

1441- Confirmation de beaucoup de privilèges et libertés de la ville de Joyeuse et de tout son mandement dans laquelle le Sgr de Joyeuse et ses officiers font quelques proclamations et édits, qui aggravaient les charges des habitants de la ville de Joyeuse auxquels les consuls font opposition et supplient ledit Sgr de les révoquer et confirmer les articles concernant les privilèges de Joyeuse sur les choses achetées et vendues et sur les forets de Bauzon et de Bourbouillet.

Daté du 5 septembre 1441.

1442- Demande des consuls à leur Sgr pour avoir la permission de murer une poterne, ce qui est accordé..

Daté du 7 janvier 1442.

1444-Extrait des cottes des registres de la cour générale des consuls sur la rétribution des tailles royales dans la patrie occitane.

Daté du 5 septembre 1444.

1454- Arrêt du Parlement de Toulouse qui ordonne que tant nobles que manants payent la taille royale et les subsides royaux pour tous les biens qui anciennement les payaient.

Daté du 14 janvier 1454.

1454- Compulsion du Parlement de Toulouse à l'instance des consuls de Joyeuse, contre maitre Raymond Ferrand sur le fait de justice des tailles et impositions.

Daté du 16 janvier 1454.

1462- Trois requêtes des consuls de Joyeuse à leur Sgr.

La première que les clefs de la ville fussent confiées aux consuls, ce qui fut accordé.

La seconde que les biens des débiteurs restassent entre leurs mains jusqu'après l'encan à moins que les débiteurs ne fussent en fuite, auquel cas ils seraient remis à la garde de leur plus proche voisin.

La troisième qu'il ne fut pas permis aux notaires pour se faire payer leurs émoluments de faire de faire arrêter ou incarcérer les parties, à moins que ce ne soit spécifié dans l'acte. Le Sgr fait droit à ces trois requêtes .

Daté du 10 septembre 1450.

1480- Transaction entre le Sgr de Joyeuse et les consuls de Lablachère et autre sur le procès que ledit Sgr et ses officiers avaient intenté pour dé »lit de pâturage.

Il est défendu de mener les bestiaux dans ces pâturages depuis Notre Dame d'Aout jusqu'à la saint Michel.

Daté du 31 aout 1480

1492- Acte par lequel les consuls de Joyeuse refusent de comparaitre devant Guillaume Bornet Lieutenant du Bailli de la cour de Joyeuse pour plusieurs motifs et protestent que si le lieutenant passe outre ils feront appel au Sénéchal de Beaucaire et Nismes et au Parlement de Toulouse.

Daté du 21 janvier 1492.

1493- Procuration faite par les consuls de Joyeuse pour suivre les agissements et en particulier en demandeurs et en défendance, les procès qu'ils ont en la cour de Joyeuse et la cour Royale de Villeneuve de Berg avec la licence du Bailli de Joyeuse et de son Lieutenant.

Daté du 6 avril 1493.

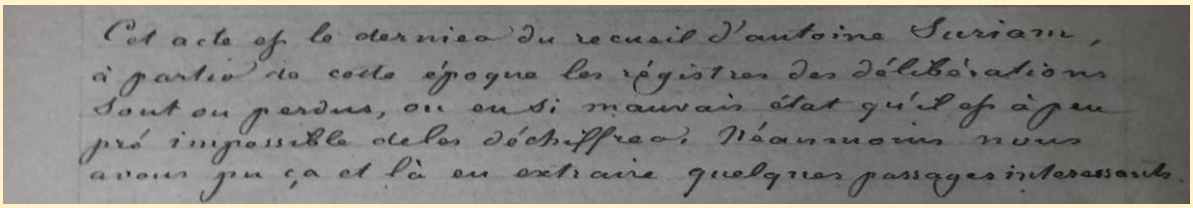
Cet acte est le dernier du recueil d'Antoine Suriane, à partir de cette époque les registres des délibérations sont ou perdus, ou en si mauvais état qu'il est à peu près impossible de les déchiffrer. Néanmoins nous avons pu çà et là en extraire quelques passages intéressants.

Transcrit par Alain Auzas le 2 septembre 2022.

auzasalain@orange.fr